Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 50 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, déléqué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), déléqué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléquée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, déléqué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2023/056

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

### Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Michaël GUIJO, en tant que secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/20

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023056-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 50 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023 Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, déléqué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2c), Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/057

Objet: Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 Mars 2023.

## Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal du 28 mars 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal du 28 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023057-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente, Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 51 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, déléqué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la guestion nº3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), déléqué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, déléqué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, déléqué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2c), Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, déléqués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2023/058

**Objet**: Compte rendu des actes accomplis.

### Rapport de Monsieur Emile LECONTE Vice-Président

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

<u>Décision n°035/2023</u>: fixant le tarif horaire à 25 € l'intervention d'un professeur Hip-Hop pour la dispense de cours de danse à la demande d'un tiers, avec un public différent et en dehors des locaux prévus par la CCGAM. Il entrera en vigueur à la signature de la présente décision.

Décision n°036/2023: approuvant et autorisant la signature du contrat Sérénité RH entre la CCGAM et la société Eksae permettant l'utilisation du progiciel pour le traitement des affaires RH défini selon le contrat Sérénité RH. Acceptant la proposition financière du contrat de maintenance et évolution de paramétrage de la société Eksae qui s'élève à 36 300 € HT soit 43 560 € TTC par an. Il est valable du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

Décision n°037/2023 : autorisant la signature de la convention entre la CCGAM via Le Parc des Expositions l'EDUEN et Monsieur BATROSSE (Vincent Multiservices) définissant les modalités amenant à solliciter Vincent Multiservices pour une aide à la manutention fixée à 18 € de l'heure par intervention dans le cadre de l'organisation de différents évènements au Parc des Expositions l'Eduen. Elle est conclue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et est valable un an.

<u>Décision n°038/2023</u>: autorisant la signature de la convention entre la CCGAM et la commune d'Etang-sur-Arroux dans le but de formaliser l'appui technique pour le fonctionnement du Centre Aquarécréatif appartenant à la commune d'Etang-sur-Arroux et de fixer les modalités financières. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2023. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Décision n°039/2023: autorisant la signature de la convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan via la salle de spectacle Jean Genet à Couches et la Boulangerie SARL STEVAL « Aux P'tits pas de Marguerite » à Couches dans le cadre d'achat de menus pour des artistes et des partenaires intervenant dans des spectacles à la Salle Jean Genet. La CCGAM s'engage à régler 12 € par menu. Elle est conclue à compter du 20 février 2023 et est valable un an. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

<u>Décision n°040/2023</u>: autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM via son service Mobigam, et l'Association Parcours confiance Bourgogne Franche-Comté et la Caisse d'Epargne ayant pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties dans le but de favoriser l'insertion sociale, professionnelle et bancaire en faveur des personnes répondant aux critères définis par les parties. Elle a pris effet en date du 16 janvier 2023 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable tacitement par périodes consécutives d'un an.

<u>Décision n°041/2023</u>: autorisant la signature de la convention de mise à disposition gratuitement de la salle Jean Genet à l'Association « Jazz à Couches » du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 pour les répétitions du Big Band et pendant le Festival Jazz à Couches. Elle est renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire.

<u>Décision n°042/2023</u>: autorisant la signature de la convention de mise à disposition gratuitement de la salle Jean Genet à l'Association « Farandole » du 16 du 18 juin pour des répétitions et son gala.

Décision n°043/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) 2023 suite à la participation au Programme National d'Investigation de 2021 la CCGAM a mis en évidence le besoin d'outiller certains CCAS et CIAS pour la gestion de leurs activités courantes. La CCGAM et l'ANCT souhaitent conjointement prolonger ladite expérimentation et poursuivre le développement et le

Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/058

déploiement de l'outil « Mon suivi social » amorcés lors de la première phase d'expérimentation. Le partenariat est conclu pour une durée de huit mois.

<u>Décision n°044/2023</u>: approuvant et autorisant la signature du contrat de service informatique Saas Eksae Suite Finances entre la CCGAM et la SASU Eksae définissant les modalités financières comme suit :

- Droits d'usage du progiciel : 16 800 € TTC (facturé en 3 annualités)

- Abonnement : 695,40 € TTC (facturé trimestriellement)

Il est conclu pour une période de trente-six mois ferme soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

<u>Décision n°045/2023</u>: approuvant et autorisant la signature du contrat de service informatique Saas Eksae SIRH entre la CCGAM et la SASU Eksae définissant les modalités financières comme suit :

- Droits d'usage du progiciel : 28 000 € TTC (facturé en 3 annualités)

- Abonnement : 1 618,80 TTC (facturé trimestriellement)

Il est conclu pour une période de trente-six mois ferme soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

Décision n°046/2023: autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises entre la CCGAM et la Société SCA Patrimoine et Territoires prolongeant de huit mois la convention, à compter du 1er mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour une redevance mensuelle de 40 € HT.

Décision n°047/2023 : autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises entre la CCGAM et la Société SAS Foncière P&T prolongeant de huit mois et deux semaines la convention, à compter du 15 avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour une redevance mensuelle de 40 € HT.

<u>Décision n°048/2023</u>: autorisant la signature de la convention de partenariat pour 2023 avec l'OPAC dans le cadre de l'inclusion numérique pour les séniors et de l'AMI ville intercos amies des ainés. La CCAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager dans le cadre du projet « Fablab Numérique et Solidaire ».

# De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 4 mai 2023 a pris les décisions suivantes :

2023/003: approuvant le projet d'actualisation de la demande de subventions pour les voies vertes – tronçon Autun-Dracy Saint Loup, approuvant le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recette à 430 589 € et sollicitant toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, de l'Etat (DETR) et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,

2023/004: approuvant le projet d'équipement de la cuisine centrale pour la transformation et la distribution de produits locaux ainsi le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 27 616 € et sollicitant toutes subventions mobilisables pour ce projet, notamment auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté au titre du contrat territoire en action.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023058-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice: 86 Présents à la séance: 51 Date de la convocation: 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la guestion n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la guestion n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, déléqué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, déléqué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), déléqué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/059

Objet : Compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/059

### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-président

### Chers collègues

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le compte de gestion doit être produit au Président avant le 1er juin et à la Chambre Régionale des Comptes au plus tard le 31 décembre, qui suit la clôture de l'exercice.

L'exécution du budget correspond au compte administratif en ce qui concerne les résultats de l'exercice. Il faut néanmoins noter concernant le budget principal de la CCGAM et le budget annexe des IPDR, un écart au niveau des crédits inscrits en prévision aux chapitres 024, 040, 042 et 77, ceci en raison de l'instruction budgétaire relative aux cessions de biens. En effet notre logiciel de suivi des immobilisations et notre logiciel comptable ne sont pas en interface ce qui explique que le chapitre 024 crédité au budget n'a pas ouvert automatiquement les crédits budgétaires aux chapitres 040, 042 et 77 lors des écritures de sortie des biens.

L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

- au budget principal, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 6 351 813,29 euros et un excédent de clôture de la section d'investissement de 1 027 928,46 euros, soit un excédent global de clôture avant reports de 7 379 741,75 euros.
- au budget annexe des salles évènementielles, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **156 984,76 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **105 524,93 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **51 459,83 euros**.
- au budget annexe des immeubles liés à l'économie, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **101 323,53 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **112 146,50 euros**, soit un déficit global de clôture avant reports de **10 822,97 euros**.
- au budget annexe de l'assainissement, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **202 835,17 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **33 642,16 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **236 477,33 euros**.
- au budget annexe de l'abattoir, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **46 411,03 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **546 386,38 euros**, soit un déficit global de clôture avant reports de **499 975,35 euros**.
- au budget annexe de l'aérodrome, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **2 870,96 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **16 196,35 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **19 067,31 euros**.
- au budget annexe des Zones d'Activités Economiques, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **294 275,11 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **799 616,60 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **1 093 891,71 euros**.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/059

- au budget annexe « Salle Jean Genet », un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **22 874,13 euros** et un excédent de clôture de la section **d'investissement de 1 456,80 euros,** soit un excédent global de clôture avant reports de **24 330,93 euros**.
- au budget annexe GEMAPI, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 276 395,42 euros et un excédent de clôture de la section d'investissement de 62 265,94 euros, soit un excédent global de clôture avant reports de 338 661,36 euros.

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023059-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023 Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, déléqué de Brion, Jean-François ALUZE, déléqué de Broye, Pascal POMMÉ, déléqué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléquée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la guestion n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, déléqués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, déléqué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/060

Objet: Compte administratif de l'exercice 2022 - budget principal CCGAM.

### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Nous allons examiner les comptes administratifs qui retracent l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget principal, les budgets annexes des Salles Evénementielles, des Immeubles Productifs De Revenus, des Zones d'Activités Economiques (ZAE), de la Salle Jean Genet et GEMAPI ainsi que la maquette règlementaire M4 pour les budgets annexes de l'Assainissement, de l'Abattoir et de l'Aérodrome.

Je vous exposerai successivement pour le budget principal et pour chaque budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre,

#### **BUDGET PRINCIPAL**

### Présentation générale

L'exécution globale du budget est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2021	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2022	Résultat de clôture
Investissement	859 397,20		168 531,26	1 027 928,46
Fonctionnement	5 418 710,39	- 19 864,72	952 967,62	6 351 813,29
TOTAL sans Restes à Réaliser.	6 278 107,59	- 19 864,72	1 121 498,88	7 379 741,75
Dépenses Invest. Reportées				- 2 693 464,52
Recettes Invest. Reportées				1 832 278,91

Avec les restes à réaliser de la section d'investissement, l'excédent global disponible ressort à 6 518 556,14 €.

Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2022 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

#### Section de fonctionnement

#### En dépenses

Nous examinerons les réalisations au niveau de chaque chapitre de vote.

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

Le taux de réalisation de ce chapitre est de 88 %.	8 047 780,76
Les principales dépenses concernent :	
le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets.	2 739 181

- le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets	2 /39 181
- La restauration scolaire	1 015 030
- le fonctionnement des écoles et les transports scolaires	
- le service administratif	641 742
- le centre nautique	551 410
- les voiries	496 044
- les transports publics	392 837
- l'animation - jeunesse	325 976
- les bibliothèques	232 649
- le logement et OPAH	136 116

Il comprend les rémunérations et charges de tout le personnel CCGAM et les mises à disposition par les communes.

Il se décompose principalement ainsi :

- Administration générale, pôles compris	3 626 883 3 258 621 1 229 294 977 260 935 458 777 880
- Centre Nautique Bibliothèques DSTA – Services administratifs et bâtiments	777 880 581 007 538 074 503 801 270 409 209 858
- Environnement – Gestion du Patrimoine	173 299

#### 

Ce chapitre correspond principalement :

- au reversement de la taxe de ramassage des ordures ménagères au SIRTOM de la région de Chagny pour 775 701,11 €,
- au reversement de l'Attribution de Compensation aux communes de Saint-Forgeot, Saint-Martin de Commune, Collonge la Madeleine, Saint Didier sur Arroux, Saint Nizier sur Arroux, Saint Prix, Brion, La Boulaye, La Comelle, Thil sur Arroux, La Chapelle sous Uchon, Dettey, Morlet, Epertully et Uchon pour 121 387,29 €,
- un dégrèvement de FNGIR pour 5 617 €.

Il correspond principalement:

- aux indemnités, cotisations de retraite et frais de mission versés aux élus pour 175 974,08 €,
- les droits d'utilisation d'informatique en ligne (cloud, SaaS, abonnements licences) pour 30 931,95 €,
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour 11 314,99 €,
- à la contribution versée au SDIS de Saône et Loire pour 1 387 389 €,
- à la subvention versée au CIAS pour 1 070 000 €,
- aux subventions versées aux associations dont le détail figure en annexe IV B1.7 pour 717 536,42 €,
- aux contributions versées au Parc Naturel Régional du Morvan pour 34 979.10 €.
- aux participations aux frais de scolarité pour 37 655,63 €,
- à la participation financière versée à l'OPAC pour la démolition de bâtiments à la Croix Verte : 60 000 €,
- aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : parc des expositions (500 000 €), Salle Jean Genet (170 000 €), Immeubles Productifs de Revenus (180 000 €), abattoir (119 000 €), ZAE (100 000 €) et aérodrome (30 000 €).

#### 

- -aux subventions versées dans le cadre des opérations :
  - \* OPAH RU pour 3 052,05 €,
  - \* Fonds Régional des Territoires (FRT) Actions collectives pour 9 094 E,
- à l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs pour 16 659,62 €,
   à une indemnisation en application de la théorie de l'imprévision dans le cadre du marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien avec la Société PLG pour 5 212,96 €.

<u>Chapitre 042</u> - Opération d'ordre de transfert entre sections ...... Correspondant aux dotations aux amortissements de biens pour 1 365 861,58 € et à des écritures de cession d'un véhicule pour 35 000,00 €. 1 400 861,58

#### En recettes

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

## 

210 221,61

Les principales recettes figurant à ce chapitre concernent:

- les recettes de la restauration scolaire pour 1 266 559,60 €,
- les recettes au centre nautique pour 191 401,00 €,
- les recettes concernant la collecte des encombrants, les dépôts sur la plateforme BTP, les déchèteries, la terre végétale et la vente de conteneurs pour 66 279,57 €,
- les recettes versées par Bourgogne recyclage, Ocad3e, EDIB, ECODDS et ECO Mobilier correspondant à la collecte, au transfert et au tri de matériaux (cartons, métaux, batteries, ...) pour 121 654,55 €,
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 43 564,51 €,
- les recettes provenant des diverses activités offertes par l'animation ieunesse pour 198 665,60 €,
- les recettes des activités périscolaires pour 186 653,88 €,
- les recettes concernant le conservatoire de musique pour 128 938,12 € et les bibliothèques pour 7 194,40 €,
- les conventions d'échange de services avec les communes et le CIAS ont occasionné 384 274,22 € de remboursement liés aux frais d'informatique, de bâtiments et de mise à disposition de personnel,
- les recettes provenant du transport urbain et du transport à la demande pour 27 529,35  $\in$ ,

#### 

### Les recettes correspondent :

- aux taxes ménages et aux rôles sup	5 388 758,00
- à la fraction de TVA	5 701 564,00
- à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 955 847,00
- à la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 680 360,00
- à l'Attribution de Compensation versée par les communes de la CCGAM	2 439 950,08
- à la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	470 484,00
- au F.P.I.C (fonds national péréquation des ressources intercommunales	
et communales)	791 805,00
- à l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	313 474,00
- à la taxe de séjour	234 387,46

## 

#### Les principales recettes sont :

ZOD PITITOLPUIDO I COCITO COTTO	
- la dotation globale de fonctionnement, part forfaitaire	461 271,00
- la dotation de compensation groupement de communes	2 097 026,00
- FCTVA - Part fonctionnement	47 401,15
- les compensations de l'Etat au titre des allocations compensatrices	903 881,00
- la DCRTP (dotation compensatrice de la réforme taxe professionnelle)	96 313,00
- la participation de l'Etat pour les Maisons de Services au Public	140 000,00

- la participation de l'Etat pour l'ingénierie des Petites Villes de demain - la subvention de l'Etat pour la dématérialisation des documents de	37 972,50
l'urbanisme  - la participation de la DRAC dans le cadre des actions du contrat Territoire  Lecture et du fonctionnement des conservatoires de musique	12 400,00
intercommunaux	19 000,00
- la contribution de l'Etat dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial le solde de la subvention de l'Etat pour l'animation du Contrat de	39 794,18
Transition Ecologique	29 207,07
- le fond LEADER pour le chargé de mission des politiques territoriales	23 084,00
- les subventions FSE pour le MOBIGAM	20 305,25
- la participation de la CAF pour les prestations du service Animation-	
Jeunesse	260 163,26
- la participation de la MSA pour le Contrat d'Education Jeunesse	34 389,48
- la participation de l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour le Pôle Santé	29 014,00
- la participation de l'ANAH et de la CDC pour la politique de rénovation de	25 014,00
	82 149,00
l'habitat	02 149,00
- la participation du Conseil Départemental aux transports urbains, aux gymnases, à l'écho-mobilité, aux conservatoires de musique et aux	162 077 26
prestations de l'animation jeunesse	163 877,36
- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les	
ramassages scolaires, les transports urbains, le fonctionnement de	10 110 15
l'ingénierie territoriale et les itinérances culturelles	49 140,45
- les recettes liées à la valorisation des déchets	83 065,11
- les recettes liées aux emplois aidés	23 680,25
<u>Chapitre 75</u> - Autres produits de gestion courante	43 116,83
- au remboursement de l'enfouissement des ordures ménagères et du tri	
	25 024 40
des déchets par le SMEVOM	25 034,40
- à la location de salles aux Pôles de Couches et d'Etang sur Arroux ainsi	4 000 00
que du gymnase d'Etang	4 090,00
- au remboursement de la TICPE sur le gazole (Taxe Intérieure de	
Consommation sur les Produits Energétiques) des années 2019 et 2020	13 955,36
Cette recette provient de la participation financière des communes de Saint Nizier sur Arroux, de Toulon sur Arroux, de la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM dans le cadre des transferts des emprunts suite à la modification du périmètre de l'intercommunalité en 2014.	1 441,78
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	56 779,84
- à une écriture de cessions d'un véhicule	35 000,00
- aux réductions ou annulations de mandats des années antérieures	15 405,94
- aux écritures de régularisation des rattachements	650,91
- aux recouvrements de créances admises en non-valeur	1 108,12
- aux intérêts moratoires pour non-respect des clauses de marché	1 252,00
<u>Chapitre 78</u> - Reprises provisions semi-budgétaires	15 700,00
Il s'agit de la reprise de la provision constituée suite au litige avec une	
entreprise lors de la construction de la micro-crèche de Couches.	
<u>Chapitre 042</u> – Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions	193 576,65
d'investissement reçues pour 180 521,75 € et d'écritures de valorisation des travaux en régie pour 13 054,90 €.	

## Section d'investissement

## En dépenses

- Crédits ouverts	12 341 915,66
- Réalisations	7 249 407,95
- Restes à réaliser	2 693 464,52

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à 40 % du budget hors restes à réaliser.

Nous examinerons les réalisations au niveau de chaque chapitre de vote.

## Les réalisations se détaillent ainsi :

<u>Chapitre 20</u> – Immobilisations incorporelles (sauf 204)se rapportant aux projets suivants :	52 926,80
<ul> <li>Publication du marché d'élaboration du PLUI du Grand Autunois Morvan</li> <li>Maitrise d'œuvre pour la réfection du gymnase d'Epinac</li> </ul>	864,00 2 265,48
- Déchetterie d'Etang sur Arroux : étude de faisabilité et de mise en conformité	8 335,20
- Etude avec la SNCF pour la réalisation d'itinérances vertes	14 708,60
- AMO pour le site de Saint Forgeot	2 730,00
- Licences informatiques et Progiciels pour les services de la CCGAM	24 023,52
<u>Chapitre 204</u> – Subventions d'équipement versées - Pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal – Fonds de concours versés aux communes de la CCGAM (dont la participation des communes (hors Autun et Epinac) au financement des crèches pour un montant de	500 280,77
78 384,48 €)	372 325,73
- Subventions d'équipement liées au Fonds Régional des Territoires	69 106,57
- Aides à l'immobilier d'entreprise	23 000,00
- Aides aux derniers commerces	5 000,00
- Subventions d'investissement liées au FISAC	21 354,70
- Fonds de concours avec la commune d'Epinac pour le remboursement	•
d'investissements liés au Pôle administratif	9 493,77
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	9 493,77 <b>1 640 844,85</b>
<u>Chapitre 21</u> - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont :	•
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 640 844,85
<u>Chapitre 21</u> - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art	•
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation	<b>1 640 844,85</b> 430 538,30
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80 60 012,52
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine Achat d'une benne à ordures ménagères Achats de véhicules pour les services Equipements informatiques, mobilier et autres immobilisations pour mise en réseau des bibliothèques rurales Equipements informatiques pour services administratifs Fourniture de conteneurs, de bacs et de colonnes aériennes en acier	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80 60 012,52 36 309,23
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80 60 012,52 36 309,23 72 953,15 108 365,85 127 570,25
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Dont les principales sont : - Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation Travaux d'aménagement des itinérances vertes Acquisition du bâtiment Radiance au 36 rue de Parpas à Autun Travaux d'aménagement de la cour de la cuisine centrale et reprise du sol de la cuisine Achat d'une benne à ordures ménagères Achats de véhicules pour les services Equipements informatiques, mobilier et autres immobilisations pour mise en réseau des bibliothèques rurales Equipements informatiques pour services administratifs Fourniture de conteneurs, de bacs et de colonnes aériennes en acier	1 640 844,85 430 538,30 212 818,43 198 500,00 27 707,52 163 750,80 60 012,52 36 309,23 72 953,15 108 365,85

#### 

orrespondant au solde des travaux de réfection du gymnase d'Epinac pour 10 386,88 €, à la rénovation du bâtiment Radiance pour 150 551,64 € et aux travaux d'installation de la citerne incendie à la déchetterie d'Etang sur Arroux pour 21 120,00 €.

### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées...... 1 444 048,35

- Correspondant au remboursement du capital des emprunts en-cours

<u>Chapitre 040</u> – Opération d'ordre de transfert entre sections...... 193 576,65 Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions

d'investissement reçues pour 180 521,75 € et d'écritures de valorisation des travaux en régie pour 13 054,90 €.

(Détail : transfert du compte 2031 « Frais d'études » pour 26 831,92 €, du compte 2158 « Autres installations, matériels, outillages techniques » pour 1 353 404,65 €, du compte 21788 « Autres immobilisations corporelles reçues – Mise à disposition» pour 305 229,25 €, du compte 2314 « Constructions sur sol d'autrui » pour 1 550 206,19 au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » pour 127 413,25 €, au compte 2152 « Installations de voirie » pour 11 235,00 €, au compte 21538 « Autres réseaux » pour 1 225 991,40 €, au compte 21745 « Sol d'autrui – Installations générales (mise à disposition) » pour 301 372,29 €, au compte 2176 « Collections et œuvres d'art » pour 3 856,96 € et au compte 2313 « Constructions» pour 1 565 803,11 €).

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 18.

#### Les principaux sont :

- Imputation 202 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (441 360 €),
- Imputation 2031 : AMO Mise en conformité de la déchetterie d'Etang sur Arroux (14 797,20 €), AMO pour le site de Saint Forgeot (40 356 €), Etude avec la SNCF pour la réalisation de la voie verte (21 041,40 €), Etude pour une unité de transformation des produits locaux (22 800 €)
- Imputation 2041412 : Fonds de concours aux communes du territoire de la CCGAM dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal (75 711,06 €),
- Imputations 20421 et 20422 : Subventions d'investissement liées au FRT (8 221 €), aux FISAC (18 366 €), Aide aux derniers commerces (14 092 €), Aide à l'immobilier d'entreprises (275 000 €), Aides pour le projet de Mardor (200 000 €) et pour l'accueil SSR (100 000 €)
- Imputation 2051 : Continuité de la migration des logiciels Finances et RH avec Eksaé (47 156,80 €), l'acquisition du portail citoyen (88 038 €), l'acquisition du portail famille (84 067,60 €),
- Imputation 2128 : Aménagement de plateformes dans les déchetteries (41 448 €).
- Imputation 2135 : Hôtel communautaire Fourniture et pose d'une armoire électrique (17 160 €),
- Imputation 2145 : Installation d'un interphone à la micro-crèche de Mesvres (2 354,70 €)
- Imputation 2151: Travaux sur voiries communautaires (352 524,02 €),
- Imputation 2152: Travaux d'aménagement des itinérances vertes (305 617,33 €),
- Imputation 2158 : Signalétiques pour sentiers de randonnée (1 655,06 €),
- Imputation 21735 : Travaux de réfection de la toiture de la cuisine centrale (89 421,60 €), travaux de mise en conformité du COSEC du Vallon (14 896,25 €) et fourniture et pose d'une porte métallique à Odyssée Loisirs (2 752,20 €),
- Imputation 21745 : Fourniture et pose d'armoires électriques et de doubles portes au centre nautique (47 296,38 €),
- Imputation 2181 : Pose d'une enseigne à l'Espace mobilité ça roule (532,80 €)

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/060

- Imputation 2183 : Achats de matériels informatiques pour les services de la CCGAM (16 846,78 €),
- Imputation 2184 : Achat de mobilier pour l'Espace mobilité ca roule (4 595,14 €)
- Imputation 2188 : Achats d'une cellule de refroidissement et d'équipements pour la restauration scolaire (40 546,26 €), achats de bacs roulants et de couvercles pour la collecte des OM (12 530,14 €), acquisition d'instruments de musique (3 548,09 €), achats d'outillages pour l'équipe verte (1 960,64 €), l'achat d'une bâche pour le centre nautique (763,20 €)
- Imputation 2313: Travaux de rénovation du bâtiment Radiance (238 412,33 €),
- Imputation 2314 : Signalétique au COSEC d'Epinac (114,00 €)

#### **En recettes**

- Prévisions	11 482 518,46
- Excédent fin 2021 reporté	859 397,20
- Réalisations	7 417 939,21
- Restes à réaliser	1 832 278,91

### Les réalisations se détaillent ainsi :

#### 

- la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques pour 18 426,91 €,
- une avance sur la subvention du CRBFC pour la création d'un guichet numérique de la relation usager pour 54 824 €,
- la subvention de la Région pour la mise en œuvre des documents de l'urbanisme pou 32 278,31 €,
- le solde de la participation de la Région dans le cadre du Fonds Régional des Territoires pour 52 066,16 €,
- le fonds de concours de la ville d'Autun pour le remboursement de dépenses informatiques dans le cadre de la convention d'échanges de services pour 2 472,50 €,
- la subvention du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour 70 584,06 €,
- le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable pour 19 043 €.
- les soldes des subventions du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'aménagement des voies vertes (60 896,43 €) et de la réfection du COSEC d'Epinac (100 000,00 €),
- -les avances sur les subventions de l'année 2022 du CD71 pour la création des itinérances vertes pour 27 000 €, pour la réhabilitation du conservatoire de musique pour 13 500 € et pour la restructuration de la DSTA pour 114 830 €,
- le solde des subventions FEADER pour les routes stratégiques du bois pour 55 954,26 €
- le solde des subventions DETR 2019 et 2020 pour la rénovation du gymnase d'Epinac pour 252 000 €,
- la subvention DETR 2021 pour les travaux de toiture de la cuisine centrale pour 40 000 €.
- un acompte de la subvention DETR 2017 pour la mise en réseau des bibliothèques pour 16 113,52 €,
- le solde de la subvention DETR 2019 pour les actions de la mobilité pour 4 544,88 €,
- une avance sur la DETR 2021 pour l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment Radiance pour 45 270 €,
- le solde des subventions DETR 2018 et 2019 pour l'aménagement des voies Vertes pour 17 050,38 € ainsi qu'une avance sur la DETR 2021 pour 21 004,20 €

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/060

## Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....

20 744,24

Cette recette provient de la participation financière des communes de Toulon sur Arroux et de Saint Nizier sur Arroux (2 145,63 €) ainsi que des Communautés de Communes entre Arroux Loire et Somme et de la CUCM (18 598,61 €) dans le cadre des transferts des emprunts liés aux voiries et déchetterie des ex communautés de communes en 2014,

<u>Chapitre 040</u> - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 1 400 861,58 Correspondant aux dotations aux amortissements de biens pour 1 365 861,58 € et à des écritures de cession d'un véhicule pour 35 000,00 €.

Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 20.

Ils concernent les subventions d'investissement suivantes :

- Imputation 1312 : PLUI de l'année 2016 pour 7 284,58 € et le solde pour la création d'un guichet numérique de la relation usager pour 82 236 €,
- Imputation 13141 : Remboursement par les communes du territoire de la CCGAM de la partie investissement du transfert de la compétence informatique au titre du quatrième trimestre 2021 pour 8 459.60 €.
- Imputation 1321 : Subventions pour le PLUI (11 113,00 €),
- Imputation 1323 : Solde des subventions 2021 et 2022 pour l'aménagement des voies vertes (46 925,60 €) et les travaux de restructuration de la DSTA (27 137,79 €),
- -Imputation 1328 : Subvention de la CAF pour l'aménagement de l'accueil des enfants de 3 ans au centre de loisirs du Curier à Epinac (6 250,00 €),
- Imputation 1341 : Subventions DETR 2021 pour l'aménagement des voies vertes (37 242,34 €) et la réhabilitation du bâtiment Radiance (105 630 €),
- -Imputation 1641 : Emprunt contracté auprès de la Banque Postale pour 1 500 000 € pour financer le Plan de sobriété énergétique 2022.

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** le compte administratif 2022 de la CCGAM, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	1 027 928,46	6 351 813,29	7 379 741,75

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023060-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, déléqués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, déléqué de La Chapelle Sous Uchon. Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/061

<u>Objet</u> : Compte administratif du budget annexe des Salles Evénementielles - Exercice 2022.

#### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

### Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget annexe des Salles Evénementielles.

#### Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

## **BUDGET ANNEXE SALLES EVENEMENTIELLES**

Présentation générale

L'exécution globale du budget est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture année	l'investissement	d'exécution	clôture
	2021		année 2022	
Investissement	-166 725,44		61 200,51	-105 524,93
Fonctionnement	184 326,73	- 171 933,00	144 591,03	156 984,76
TOTAL sans Restes à	17 601,29	- 171 933,00	205 791,54	51 459,83
Réaliser.				
Dépenses Invest, reportées				- 33 878,81

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **17 581,02 euros.** 

## Section de fonctionnement

#### En dépenses

### Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	253 064,05
Dont les principales concernent	
- les fluides	98 411,34
- les locations mobilières	73 032,90
- les prestations de services	14 394,20
- l'entretien, réparation, maintenance	14 958,59
- les assurances et autres frais divers	3 582,26
- la communication	6 288,00
- les frais de télécommunications	2 635,06
- les autres services extérieurs	11 560,00
- les impôts locaux et autres droits d'auteurs	16 089,00

Chapitre 012 - Charges de personnel	113 222,38
<u>Chapitre 65</u> - Autres Charges de gestion courante Correspondant aux droits SACEM et SPRE pour 1 234,45 € et aux régularisations des arrondis des Prélèvements à la source pour 2,75 €.	1 237,20
<u>Chapitre 66</u> - Charges financières  Correspondant au remboursement des intérêts d'emprunts et aux intérêts courus non échus (ICNE).	66 553,66
<u>Chapitre 68</u> - <b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> Il s'agit de la dotation à la provision pour dépréciation des créances douteuses.	1 566,23
<u>Chapitre 042</u> – Opération d'ordre de transfert entre sections	120 416,31
En recettes	
- Crédits ouverts	
- Réalisations 700 650,86	
Les réalisations se détaillent ainsi :	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	6 682,62
<u>Chapitre 70</u> - Produits des services, du domaine et ventes	146 358,09
Correspondant à : - la location de salles et remboursement des charges : 62 875,75 €	
<ul> <li>la refacturation des locations de matériels : 11 711,64 €</li> <li>la refacturation des prestations réalisées (nettoyage, sécurité) : 17 380,70 €</li> </ul>	
- la billetterie de la patinoire : 53 070,00 €	
- les contrats de partenariat pour la patinoire éphémère : 1 320,00 €	
Chapitre 74 - Dotations et participations	500 732,85
<ul> <li>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</li> <li>Correspond aux régularisations des arrondis des prélèvements à la source pour 1,05 € et à un apurement des arrondis de la TVA pour 1,37 €.</li> </ul>	2,42
<u>Chapitre 042</u> - Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.	46 874,88

#### Section d'investissement

### En dépenses

- Crédits ouverts	2 582 506,56
- Déficit fin 2021 reporté .	166 725,44
- Réalisations	2 512 842,80
- Restes à réaliser	33 878,81

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	9 144,06
las váslisskinna saak .	

Les réalisations sont :

- -la mise en conformité des issues de secours pour 4 659,56 €,
- le chauffage urbain P3 pour 2 531,68 €,
- l'installation d'un pare-feu informatique pour 548,00 €,
- l'achat d'un ordinateur pour 1 404,82 €.

#### 

Il s'agit d'écritures de transfert de subventions affectées aux comptes 132xx (subventions non amortissables) aux comptes 131xx (subventions amortissables) dans la cadre du suivi du patrimoine avec le Service de Gestion Comptable d'Autun.

Correspond au remboursement du capital des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne et de la BFT.

<u>Chapitre 040</u> – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 46 874,88

Correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 16.

Les principaux sont à l'imputation 2145 :

- Reprise des sols du hall d'accueil et du couloir : 22 368,45 €
- Reprise du parking de l'Eduen : 7 972,31 €
- Reprise du marquage au sol du parking : 3 538,05 €

## **En recettes**

_	Crédits ouverts	2 749	232,00
_	Réalisations	2 574	043.31

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

#### 

Il s'agit d'écritures de transfert de subventions affectées aux comptes 132xx (subventions non amortissables) aux comptes 131xx (subventions amortissables) dans la cadre du suivi du patrimoine avec le Service de Gestion Comptable d'Autun.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves ...... 171 933,00

Il s'agit d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2021 qui a financé le besoin de financement de la section d'investissement fin 2021.

<u>Chapitre 040</u> – Opération d'ordre de transfert entre sections...... 120 416,31

Correspondant à l'amortissement des immobilisations.

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe des salles Evénementielles, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Salles évènementielles	-105 524,93	156 984,76	51 459,83

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023061-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice: 86 Présents à la séance: 53 Date de la convocation: 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE. Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléquée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, déléqué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), déléqué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêgue, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/062

Objet: Compte administratif du budget annexe de l'Assainissement - Exercice 2022

#### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M4 pour le budget annexe de l'Assainissement.

#### Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture	l'investissement	d'exécution	clôture
	année 2021		année 2022	
Investissement	46 887,00		-13 244,84	33 642,16
Fonctionnement	180 114,56		22 720,61	202 835,17
<b>TOTAL sans Restes à Réaliser</b>	227 001,56		9 475,77	236 477,33

L'excédent global disponible est de 236 477,33 €.

#### Section de fonctionnement

## En dépenses

- Crédits ouverts	290 114,56
- Réalisations	84 639,18

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

## Chapitre 011 - Charges à caractère général ...... 7 841,54

Correspond essentiellement:

- aux frais de carburant pour 3 990,31 €,
- -à l'entretien et aux pièces détachées pour les véhicules pour 2 774,28 €,
- à de la maintenance informatique pour 449,50 €,
- au contrat d'assurance Prévoyance pour 223,50 €,
- à la participation aux factures émises par la commune de Curgy pour 173,60 €,
- aux frais de télécommunications pour 190,50 €,
- -aux frais bancaires pour 39,85 €.

## Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés ...... 68 054,39

## <u>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante......</u> Correspond à des créances admises en non-valeur et éteintes pour 1 201.79

Correspond à des créances admises en non-valeur et éteintes pour 1 201,79 € et aux arrondis du prélèvement à la source pour 0,69 €.

<u>Chapitre 67</u> - Charges exceptionnelles...... 920,00

Il s'agit de l'annulation de titres pour impayés, souvent motivée par le décès, le raccordement à l'assainissement collectif ou le déménagement des usagers.

## 

Correspond à la dotation aux provisions pour dépréciation des créances douteuses.

1 202,48

817,95

<u>Chapitre 042</u> - Opération d'ordre de tran Correspond aux dotations d'amortissement de		ons	5 802,82
En re	<u>cettes</u>		
- Prévisions		10 000,00	
- Excédent fin 2021 reporté .		80 114,56	
- Réalisations	1	107 359,79	
Les réalisations se détaillent ainsi :			
<u>Chapitre 013</u> – Atténuation de charges Il s'agit de la prime inflation versée par l'URS		•••••	200,00
Chapitre 70 – Produits des services Les recettes figurant à ce chapitre concernent non collectif.			107 136,51
<u>Chapitre 75</u> – Autres produits de gestion Correspond aux régularisations des arrondis d			0,28
<u>Chapitre 77</u> – Produits exceptionnels Il s'agit d'un encaissement après une annulati		***************************************	23,00
Section d'inv	estissement /		
En dér	enses		
- Crédits ouverts	153 594,00		
- Réalisations	19 072,25		
			19 072,25
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles Il s'agit de l'achat d'un véhicule Renault Express			
En rec	cettes		
- Prévisions		106 707,00	
- Excédent fin 2021 reporté		46 887,00	
- Réalisations		5 827,41	
Les réalisations sont les suivantes :			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et a Il s'agit de la part investissement du FCTVA a	r <b>éserves</b> u titre de l'année 2	022.	24,59
<u>Chapitre 040</u> - Opération d'ordre de tran Correspond à l'amortissement des immobilisat		ons	5 802,82

## Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM				
	SPANC	33 642,16	202 835,17	236 477,33

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2013062-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 4 Mai 2023
Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully. Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n° 1b). délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/063

**Obiet:** Compte administratif du budget annexe de l'Abattoir - Exercice 2022.

#### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M4 pour le budget annexe de l'Abattoir.

### Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR**

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année	Part affectée à l'investisseme	Solde d'exécution	Résultat de clôture
	2021	nt	année 2022	
Investissement	- 685 891,55		139 505,17	-546 386,38
Fonctionnement	157 322,57	-139 686,38	28 774,84	46 411,03
TOTAL sans Restes à Réaliser.	-528 568,98	-139 686,38	168 280,01	-499 975,35
Dépenses Invest. reportées				-44 483,00
Recettes Invest. reportées				557 148,72

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **12 690,37 euros.** 

## Section de fonctionnement

#### En dépenses

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

- -de la remise en état de l'adoucisseur pour 675,00 €,
- -des frais d'entretien de la toiture terrasse et de la chaudière pour 1 812,47 €,
- -de l'assurance du bâtiment pour 869,08 €,
- -de la mission d'accompagnement pour l'avenant de fin de contrat de la DSP pour 7 000 €,
- -de l'assistance juridique, technique et financière dans le cadre de l'accompagnement pour la nouvelle DSP pour 35 175,00 €,
- -du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM à la ville d'Autun pour 16 095 €,

#### 

- Correspond à la contribution pour sujétion de service public de l'année 2022 versée à la SICA pour 19 000,00 € et à un apurement de TVA pour 1,02 €.

<u>Chapitre 66</u> – Charges financières Il s'agit des intérêts d'emprunts et des ICNE.		39 237,79
<u>Chapitre 042</u> – Opération d'ordre de transfer - Correspond à la dotation aux amortissements de		250 016,81
En recettes - Prévisions Excédent fin 2021 reporté Réalisations	392 978,76 17 636,19	
Les réalisations se détaillent ainsi :		
<u>Chapitre 70</u> – Produits des services Ces recettes proviennent de la taxe locale d'ul l'abattage des animaux.		<b>77 076,25</b> our
<u>Chapitre 74</u> – <b>Subventions d'exploitation</b> Correspond à la subvention d'équilibre versée par		119 000,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion cou Correspond à la redevance d'occupation du dome 2022.		75 000,00
<u>Chapitre 77</u> – Produits exceptionnels Correspond au remboursement par le délégataire des immobilisations reprises par le délégant.		2 595,76
• • •		
<u>Chapitre 042</u> – Opération d'ordre de transfer Correspond à l'amortissement des subventions reç		124 985,00
Correspond à l'amortissement des subventions reç	ues.	124 985,00
Correspond à l'amortissement des subventions reg  Section d'investisseme  En dépenses	ent	124 985,00
Correspond à l'amortissement des subventions reg  Section d'investisseme	ues. ent	124 985,00
Section d'investisseme  Fin dépenses  - Crédits ouverts  - Déficit fin 2021 reporté  - Réalisations	ant 352 698,50 685 891,55 250 198,02	124 985,00
Section d'investissement  Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts  - Déficit fin 2021 reporté  - Réalisations  - Restes à réaliser	352 698,50 685 891,55 250 198,02 44 483,00	175,50
Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts  - Déficit fin 2021 reporté  - Réalisations  - Restes à réaliser  Les réalisations se détaillent ainsi :  Chapitre 21- Immobilisations corporelles	ent 352 698,50 685 891,55 250 198,02 44 483,00  alétiques.	
Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts  - Déficit fin 2021 reporté  - Réalisations  - Restes à réaliser  Les réalisations se détaillent ainsi :  Chapitre 21 - Immobilisations corporelles  Il s'agit de la fourniture et pose de panneaux sign  Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	352 698,50 685 891,55 250 198,02 44 483,00 alétiques.	175,50
Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts  - Déficit fin 2021 reporté  - Réalisations  - Restes à réaliser  Les réalisations se détaillent ainsi :  Chapitre 21- Immobilisations corporelles  Il s'agit de la fourniture et pose de panneaux sign  Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées  - Correspondant au remboursement du capital des  Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfe	352 698,50 685 891,55 250 198,02 44 483,00 alétiques. s différents prêts. ert entre sections	175,50 125 037,52

#### **En recettes**

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves...... 139 686,38

Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement fin 2021 qui a permis de financer le besoin de financement de la section d'investissement fin 2021 pour 128 918,33 € et la mise en réserve pour la cession de matériel pour 10 768,05 €.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections .......... 250 016,81

- Correspond à la dotation aux amortissements des immobilisations.

Restes à réaliser...... 557 148,72

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 14 Ce sont les subventions pour la construction et la réhabilitation de l'abattoir.

- Imputation 1312 : Subvention d'aide à l'investissement du CRBFC (90 748,73 €)

- Imputation 1317 : FEADER (466 399,99 €)

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de l'abattoir, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Abattoir	-546 386,38	46 411,03	-499 975,35

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Recu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023063-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente.

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, déléqué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b). délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la guestion n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/064

<u>**Objet**</u>: Compte administratif du budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus - Exercice 2022

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget annexe des IPDR.

## Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

# BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture	l'investissement	d'exécution	clôture
	année 2021		année 2022	
Investissement	-82 308,28		-29 838,22	-112 146,50
Fonctionnement	82 604,10		18 719,42	101 323,53
TOTAL sans Restes à Réaliser.	295,82		-11 118,79	-10 822,97
Dépenses Invest, reportées				-24 770,38
Recettes Invest. reportées				284 299,78

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **248 706,43 euros.** 

## Section de Fonctionnement

### En dépenses

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général...... 188 041,42

Dont les principales sont :

- l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage pour 79 096,18 €,

- l'acquisition de petits équipements pour les différentes structures pour 6 645,19 €
- les locations immobilières et les charges locatives pour 11 659,35 €,
- les impôts locaux pour les maisons de santé d'Epinac, d'Etang sur Arroux et de Couches ainsi que les chalets du pôle de pêche pour 15 828,00 €
- les prestations réalisées pour les atellers numériques pour 6 758,80 €
- la maintenance sur bâtiments et matériels pour 20 436,46 €
- les frais de télécommunication pour 14 837,55 €.
- le remboursement à la ville d'Autun des taxes foncières de la pépinière d'entreprises, de la maison des entreprises et du pôle formation pour 21 073,00 €,
- les cotisations d'assurances dommages aux biens (3 646,49 €), l'assurance prévoyance statutaire (429,08 €) et l'assurance responsabilité civile (121,18 €)

<u>Chapitre 012</u> - Charges de personnel et frais assimilés	
<u>Chapitre 014</u> - Atténuation de produits	19,38
<u>Chapitre 65</u> – Autres charges de gestion courante	1 174,91
<u>Chapitre 66</u> – Charges financières  Correspond aux intérêts d'emprunts et aux ICNE.	39 933,71
<u>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</u>	18 471,76
<u>Chapitre 68</u> – <b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	3 717,96
<u>Chapitre 042</u> – Opération d'ordre de transfert entre sections	

# **En recettes**

- Prévisions	523 425,90
- Excédent fin 2021 reporté	82 604,10
- Réalisations	861 197,32

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 013 - Atténuation de charges ..... Il s'agit de régularisations d'avoirs de téléphonie pour 127,16 € ainsi que des indemnités journalières versées par la CPAM pour 1 367,87 € et la prime inflation versée par l'URSSAF pour 400,00 €.

#### <u>Chapitre 70</u> - Produits des services, du domaine et ventes..... 29 232,88 Ces recettes correspondent à :

- la domiciliation du courrier à la Pépinière de Bellevue pour 1 296,93 € et à la maison des Entreprises pour 410,40 €,
- la refacturation des charges diverses aux locataires de la pépinière d'entreprises (4 515,21 €), de la maison des spécialistes (94,44 €), de la maison des entreprises (4 342,03 €), de la maison de santé de Couches (9 051,51 €), de la maison de santé d'Epinac (5 443,36 €), de la maison de santé d'Etang sur Arroux (946,00 €).
- des adhésions au Fablab pour 3 133,00 €

#### Chapitre 74 - Dotations et participations ..... 263 600,00 Ces recettes correspondent :

- à la subvention de l'État versée dans le cadre de la convention « Fabrique numérique de territoire » pour 50 000 €,
- à une avance sur la subvention versée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le poste de l'animateur TIC au titre de l'année 2022 pour 33 600,00 €,
- à la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 180 000,00 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante .....

244 571,62

Correspondant aux loyers provenant de la pépinière d'entreprises pour 32 465,42 €, de l'atelier relais d'Etang sur Arroux pour 3 900,00 €, de la maison des spécialistes pour 4 382,08 €, de la maison des entreprises pour 13 941,21 €, du pôle Formation pour 83 333,34 €, de la maison de santé de Couches pour 49 242,12 €, de la maison de santé d'Epinac pour 28 357,13 €, de la maison de santé d'Etang sur Arroux pour 28 948,97 € ainsi que les écritures de régularisation de la TVA et du prélèvement à la source pour 1,35 €.

<u>Chapitre 77 - Produits exceptionnels .....</u>

99 975,27

Concernant des régularisations sur des émissions de titres pour 7,00 € ainsi l'annulation de mandats émis les années antérieures pour 222,27 € et le produit des cessions des chalets de loisirs d'Etang sur Arroux et de Thil sur Arroux pour 99 746,00 €.

## Section d'investissement

#### En dépenses

- Crédits ouverts ...... 623 619,50 - Déficit 2021 à reporter 82 308,28 - Réalisations ...... 655 140,76 - Restes à réaliser 24 770,38

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles .....

48 707,05

Concernant essentiellement:

- Imputation 2115 : Acquisition d'un terrain sur le site des chalets de Loisirs de Thil sur Arroux (701,00 €),
- Imputation 2145 : Installation d'un adaptateur à la maison de santé de Couches (650,00 €),
- Imputation 21745 : Travaux d'agencement intérieur à la Maison des Entreprises (11 684,72 €) et au Pôle formation (19 835,00 €),
- Imputation 217538 : Chauffage Urbain P3 de la Pépinière d'Entreprises (552,94 €), de la Maison des entreprises (462,42 €) et du Pôle Formation (203,98 €),
- Imputation 2183 : Achats de matériels informatiques pour le Pôle Numérique (8 455,94 €) et la Maison de Santé d'Epinac (153,10 €),
- Imputation 2188 : Achat d'appareils de chauffage pour la Pépinière (442,43 €), de défibrillateurs pour les maisons de santé de Couches et Epinac (1 936,00 €) ainsi que du matériel à la maison de Santé d'Epinac (3 629,52 €)

Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....

232 476,85

Il s'agit d'écritures de transfert de subventions affectées aux comptes 132xx et 134xx (subventions non amortissables) aux comptes 131xx et 133xx (subventions amortissables) dans la cadre du suivi du patrimoine avec le Service de Gestion Comptable d'Autun.

221 922,52

Correspond à l'amortissement des subventions reçues pour 13 754,69 € et aux écritures de constatation de la moins-value de la vente des chalets de loisirs d'Etang sur Arroux et de Thil sur Arroux pour 208 167,83 €.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/064

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 16 Les principaux sont :

- Imputation 2145 : Aménagement à la Maison de Santé de Couches (22 137.93 €)

- Imputation 2183 : Achat de matériels informatiques pour le Pôle Numérique (2 632,45 €)

### En recettes

- Prévisions	705 927,78
- Réalisations	625 302,54
- Restes à réaliser	284 299,78

### Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement ..... 24B905,\$251 Il s'agit d'écritures de transfert de subventions affectées aux comptes 132xx et 134xx (subventions non amortissables) aux comptes 131xx et 133xx (subventions amortissables) dans la cadre du sujvi du patrimoine avec le Service de Gestion Comptable d'Autun pour 232 476,85 € et le solde de la subvention DSIL pour le projet « Pôle numérique - Smart County » pour 9 428,57 €

Chapitre 165 - Dépôts et cautionnement reçus..... 2 330,38 Il s'agit de cautions reçues pour la Pépinière d'Entreprises.

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières..... 254,00 Il s'agit d'une écriture de régularisation pour les consignes des bouteilles de gaz des chalets de loisirs d'Etang sur Arroux.

<u>Chapitre 040</u> - Opérations d'ordre de transferts entre sections ..... 380 812,74 Correspond à la dotation d'amortissement des immobilisations acquises pour 72 898,91 € et à la sortie du patrimoine des chalets de loisirs d'Étang sur Arroux et de Thil sur Arroux pour 307 913,83 €.

Restes à Réaliser : ..... 284 299,78 Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 17. Ils concernent la subvention FEADER pour la construction de la Maison de Santé d'Etang sur Arroux.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Immeubles productifs de revenus	-112 146,50	101 323,53	-10 822,97

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023064-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,



Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, déléqués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, déléqué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléquée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, déléqué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/065

Objet: Compte administratif du budget annexe de l'Aérodrome - Exercice 2022.

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M4 pour le budget annexe de l'aérodrome.

## Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

## **BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME**

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2021	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2022	Résultat de clôture
Investissement	19 560,64		-3 364,29	16 196,35
Fonctionnement	1 300,35		1 570,61	2 870,96
TOTAL	20 860,99		-1 793,68	19 067,31

L'excédent global (fonctionnement et investissement) du budget annexe de l'aérodrome ressort à **19 067,31 euros.** 

## Section de Fonctionnement

## En dépenses

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général ...... 21 695,21

Ce chapitre regroupe essentiellement :

- les consommations d'électricité et d'eau : 1 995,54 €
- le remplacement d'une balise et d'une manche à air : 1 532,24 €
- le remplacement de l'antenne de la radio au sol : 526,80 €
- les contrats d'assurance Responsabilité Civile d'exploitation et multirisques pour 1 919,76 €
- les frais de télécommunications : 821,53 €
- les cotisations à l'union des aéroports français (2 306,40 €) et à l'association des aérodromes français (500,00 €)
- la taxe foncière et la TEOM : 11 655,00 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections................... 16 691,01

Correspond à la dotation d'amortissement des immobilisations acquises.

### **En recettes**

- Prévisions	41 723,01
- Excédent fin 2021 reporté	1 300,35
- Réalisations	39 956,83

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes.......

8 990,09

Cela correspond essentiellement à :

- la redevance pour le stationnement d'aéronefs sous abris pour 6 938,24 €
- le remboursement par l'aéroclub du Morvan des frais d'eau, d'électricité et de la TEOM pour
   2 044,31 €
- la redevance annuelle du bail emphytéotique d'une parcelle de terrain à Bellevue avec Autun Morvan ULM pour 7,54 €.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation.....

30 000,00

Subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections.....

966,74

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.

## Section d'investissement

## En dépenses

- Crédits ouverts	48 470,00
- Réalisations	23 786,54

#### Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....

22 819,80

Il s'agit d'acquisition de radios et d'enregistreurs pour 14 614,20 € ainsi que des travaux d'éclairage et de couverture au club canin pour 8 205,60 €

<u>Chapitre 040</u> - Opérations d'ordre de transfert entre sections......

966,74

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.

## **En recettes**

- Prévisions	28 909,36
<ul> <li>Excédent 2021 reporté</li> </ul>	19 560,64
- Réalisations	20 422,25

## Les réalisations sont les suivantes :

Il s'agit de la part investissement du FCTVA au titre de l'année 2022

<u>Chapitre 040</u> - Opérations d'ordre de transferts entre sections ........ 16 691,01

Correspondant à l'amortissement des immobilisations.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de **l'aérodrome**, **faisant** ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Aérodrome	16 196,35	2 870,96	19 067,31

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023065-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, déléqué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, déléqué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, déléqué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/066

**<u>Obiet</u>**: Compte administratif du budget annexe des Zones d'Activités Economiques - Exercice 2022.

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget annexe des ZAE.

## <u>Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :</u>

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

# **BUDGET ANNEXE DES ZAE**

## Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture année	l'investissement	d'exécution	clôture
	2021		année 2022	
Investissement	398 959,86		400 656,74	799 616,60
Fonctionnement	277 889,25	-101 715,45	118 101,31	294 275,11
TOTAL sans Restes à	676 849,11	- 101 715,45	518 758,05	1 093 891,71
Réaliser.				
Dépenses Invest. reportées				-1 250 168,99
Recettes Invest. reportées				565 679,87

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **409 402,59 euros.** 

#### **Section de Fonctionnement**

#### En dépenses

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général ...... 10 914,86

Ce chapitre regroupe:

- le remplissage d'eau de la bâche incendie de Bellevue pour 1 531,91 €
- les charges d'électricité au PASA pour 1 576,15 €
- des leds pour l'éclairage du parking du PASA pour 763,85 €
- l'assurance dommages aux biens pour 702,95 €
- les frais bancaires sur l'emprunt contracté en 2022 pour 700,00 €
- le remboursement de la taxe foncière du PASA à la ville d'Autun:3 398,00 €
- les taxes foncières et autres impôts locaux des ZAE de Bellevue et de

Couches: 2 242,00 €

Il s'agit de l'apurement des arrondis de TVA de l'exercice 2022.

Correspond aux intérêts d'emprunts et aux ICNE

<u>Chapitre 042</u> - Opérations d'ordre de transfert entre sections.......... 104 523,67 Correspond à la dotation aux amortissements des immobilisations.

### En recettes

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

33,86

Il s'agit du remboursement des charges liées au bail à ferme sur la ZAE de Couches

100 000,00

Subvention d'equilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

#### Section d'investissement

## En dépenses

- Crédits ouverts ...... 2 655 780,11 - Réalisations ....... 868 588,98 - Restes à réaliser....... 1 250 168,99

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Les investissements sur le budget annexe des ZAE sont définis par opération d'équipement. Les dépenses par zones sont détaillées dans la maquette de la page 17 à 22.

- ZAE Saint Forgeot : 424 260,04 € dont 38 873,64 € pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales et 385 386,40 € de travaux pour la requalification et l'extension de la zone.
- ZAE de Bellevue : 10 807,64 € dont 712,84 € pour le remboursement au SMEMAC de travaux effectués sur la bâche incendie, 9 275 € pour la fourniture et la pose d'une citerne incendie, 720 € pour la parution du marché de travaux de finition des voiries et 99,80 € pour un panneau « Réserve incendie ».
- ZAE de Couches : 71 894,40 € dont 4 440,00 € pour un permis d'aménager et 67 454,40 € de travaux de viabilisation et d'aménagement de la zone

Il s'agit du transfert d'une subvention DETR de la ZAE de Saint Andoche du compte 1321 « Etat et établissements nationaux » au compte 1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux ».

116 367,24

<u>Chapitre 16</u> – Emprunts et dettes assimilées..... Correspond au remboursement du capital des emprunts contractés par la ville d'Autun (PASA) et la CCGAM (ZAE de Saint Forgeot).

<u>Chapitre 040</u> – Opérations d'ordre de transfert entre sections Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.	138 748,66
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	82 511,00
Restes à Réaliser :  Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette de la page 17 à 22.  Ils concernent : -l'aménagement de la ZAE de Couches pour 121 499,72 €, -l'aménagement de la ZAE de Saint Forgeot pour 921 855,33 € -l'aménagement de la ZAE de Bellevue pour 156 933,94 € -l'aménagement de la ZAE de Saint Andoche pour 49 880,00 €	1 250 168,99
En recettes - Prévisions	
Les réalisations sont les suivantes :	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	204 703,58
<u>Chapitre 16</u> – Emprunts et dettes assimilées Il s'agit de l'emprunt contracté en 2022 pour le programme d'investissement des zones à un taux fixe à 1,40 % sur 15 ans.	700 000,00
<u>Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</u>	101 715,45
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières  Correspond à la refacturation à la commune d'Autun du capital des emprunts contractés par la ville avant le transfert du PASA.	75 792,02
<u>Chapitre 040</u> – Opérations d'ordre de transfert entre sections Correspond à la dotation aux amortissements des immobilisations.	104 523,67
<u>Chapitre 041</u> – Opérations patrimoniales	82 511,00

**Restes à réaliser.....** 565 679,87

Il s'agit:

- Imputation 1323 : Subventions du CD71 pour :
  - la digue de la ZAE de Bellevue pour 23 488,80 €,
  - les travaux d'aménagement sur la ZAE de Couches pour 46 200,00 €,
  - les travaux d'aménagement sur la ZAE de Saint Forgeot pour 119 538,40 €
  - les travaux d'aménagement sur la ZAE de Bellevue pour 36 947,10 €
- -Imputation 1341 : DETR pour :
  - les mesures environnementales de la ZAE de Saint Forgeot pour 50 329,44 €,
  - les travaux de finition de la voirie de la ZAE de Bellevue pour 63 073,76 €,
  - les travaux de requalification et d'extension de la ZAE de Saint Forgeot pour 185 502,37 €,
  - les travaux d'aménagement de la ZAE de Couches pour 40 600,00 €

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
ZAE	799 616,60	294 275,11	1 093 891,71

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023066-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, déléqué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), déléqué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, déléqué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléquée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, déléqué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), déléqué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléquée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), déléqué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/067

Objet: Compte administratif du budget annexe de la Salle Jean Genet - Exercice 2022

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget annexe de la salle Jean Genet.

## Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre.

## **BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET**

## Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture année	l'investissement	d'exécution	clôture
	2021		année 2022	
Investissement	-13 346,74		14 803,54	1 456,80
Fonctionnement	31 815,83	-13 346,74	4 405,04	22 874,13
TOTAL sans Restes à	18 469,09	-13 346,74	19 208,58	24 330,93
Réaliser.				
Recettes Invest. reportées				3 300,00

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **27 630,93 euros.** 

#### Section de Fonctionnement

#### En dépenses

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général ...... 95 903,60

- les consommations d'eau et d'électricité pour 8 854,74 €
- les contrats de prestations de services pour l'organisation des manifestations pour 36 252,71 € et le contrat AUXIFIP lié au bail pour 21 111,26 €
- la maintenance des installations de la salle pour 7 602,80 € et du copieur pour 558,52 €
- la conception de supports de communication pour 1 257,60 €
- les frais de réceptions pour les hébergements et les caterings des spectacles pour 7 076,41€
- la refacturation des charges par l'EHPAD des Myosotis (3 892,09 €) et le remboursement des assurances et de la taxe foncière à Auxifip (6 579,83 €).

<u>Chapitre 66 - Charges financières</u> Il s'agit des intérêts concernant les loyers de crédit bail versés à AUXIFIP.	36 285,65
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	. 29 443,23
En recettes         - Prévisions       236 293,81         - Excédent 2021 reporté       18 469,09         - Réalisations       222 101,45	
Les réalisations se détaillent ainsi :  Chapitre 013 - Atténuation de charges  Correspond à la prime inflation versée par l'URSSAF	100,00
<u>Chapitre 70</u> - Produits des services, du domaine et ventes	11 000,39
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	209 800,00
Il s'agit : -de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour -de subventions provenant de la DRAC pour 15 000,00 €, de la région pour Conseil Départemental pour 20 000 €.	
<u>Chapitre 75</u> – Autres produits de gestion courante Il s'agit des arrondis du prélèvement à la source.	1,36
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.	419,70
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de	419,70 780,00
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.  Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement	ŕ
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.  Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.	ŕ
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.  Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.  Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts	ŕ
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.  Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.  Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts	<b>780,00 19 312,59</b> IFIP pour
Il s'agit d'une écriture de régularisation concernant un rattachement de l'exercice 2021.  Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections  Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.  Section d'investissement  En dépenses  - Crédits ouverts	<b>780,00 19 312,59</b> IFIP pour

<u>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections...</u>
Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement

780,00

21 314,56

En recettes

- Prévisions	85 831,74
- Réalisations	66 062,02
-Restes à réaliser	3 300,00

## Les réalisations sont les suivantes :

recues.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 304,23
Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement fin 2021 qui a permis de	
financer le besoin de financement de la section d'investissement fin 2021 pour	
13 346,74 € ainsi que la part investissement du FCTVA pour 1 957,49 €.	

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections......
 Correspond à la dotation d'amortissement des immobilisations acquises
 (8 658,83 €) ainsi qu'une régularisation de l'emprunt Auxifip (20 784,40 €).

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 17.

Les principaux sont :
-Imputation 1312 : Subvention CRBFC pour du matériel scénique

(1 300,00 €), -Imputation 1313 : Subvention CD 71 pour l'agencement de la salle de spectacle (2 000,00 €),

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de la salle Jean Genet, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Salle Jean Genet	1 456,80	22 874,13	24 330,93

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023057-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

Barras

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023 Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE. Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question nº 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question nº1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, déléqué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/068

Obiet: Compte administratif du budget annexe GEMAPI - Exercice 2022

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2022 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget annexe GEMAPI.

## Je vous exposerai successivement pour ce budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre

## **BUDGET ANNEXE GEMAPI**

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de	Part affectée à	Solde	Résultat de
	clôture année	l'investissement	d'exécution	clôture
	2021		année 2022	
Investissement	-384 650,06		446 916,00	62 265,94
Fonctionnement	210 631,24		65 764,18	276 395,42
<b>TOTAL</b> sans Restes	-174 018,82		512 680,18	338 661,36
à Réaliser.				
Recettes Invest.				317 736,43
reportées				

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **656 397,79 euros.** 

## **Section de Fonctionnement**

## En dépenses

Crédits ouverts 385 774,24 Réalisations 104 747,82

Les réalisations se détaillent ainsi :	
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés  Correspondent à la part des salaires des services transversaux intervenant sur la compétence Gémapi.	23 042,62
la competence Gernapi.	2 253,00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	
Il s'agit d'un dégrèvement appliqué par l'État.	65 462,83
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
<u>Chapitre 66</u> - Charges financières  Il s'agit des intérêts d'emprunts et des ICNE liés à ce budget.	13 989,37

### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/068

### En recettes

- Prévisions	175 143,00
- Excédent 2021 reporté	
- Réalisations	170 512,00

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Correspond au recouvrement de la taxe GEMAPI instaurée par la collectivité

Correspondant à la dotation de compensation versée par l'Etat dans le cadre de la réforme sur la taxe GEMAPI

#### Section d'investissement

## En dépenses

- Crédits ouverts	687 533,61
- Déficit 2021 reporté	384 650,06
- Réalisations	54 650,16

## Les réalisations se détaillent ainsi :

Correspond au remboursement du capital de l'emprunt contracté

## **En recettes**

- Prévisions	1 072 183,67
- Réalisations	501 566,16
- Restes à réaliser	317 736,43

## Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves...... 23,62

Il s'agit de la part investissement du FCTVA.

Il s'agit du solde des subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les barrages de Saint Andoche et du camping.

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 16.

Les principaux sont :

- -Imputation 1322 : Subvention CRBFC pour la clôture le long du ruisseau de la Chapelle à Curgy (3 698,08 €),
- -Imputation 1323 : Subvention CD 71 pour les travaux de la digue à Bellevue (114 564,10 €),
- -Imputation 1327 : FEDER pour travaux sur le barrage de Saint Andoche (188 380,00 €),
- -Imputation 1328 : Subventions de l'Agence de l'Eau pour la clôture le long du ruisseau de la Chapelle à Curgy (11 094,25 €),

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe GEMAPI, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
GEMAPI	62 265,94	276 395,42	338 661,36

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/202

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023068-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 53 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-Francois ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX. déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléquée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, déléqué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/069

**Objet**: Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières sur l'exercice 2022.

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-37, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est soumis chaque année à une délibération du Conseil Communautaire.

Ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'EPCI,

**Considérant** l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2022 ci-dessous,

Budget Principal de la CCGAM

Désignation	Localisation	Surface	Identité du cédant	Condition de l'acquisition	Objet de l'acquisition	Montant
AZ 295	36 rue de Parpas – Autun	2 293 m²	Radiance Mutuelle	Achat	Bâtiment	195 000 €

**Budget Annexe des IPDR** 

	TOXO GOD II D					
Désignation	Localisation	Surface	Identité du cédant	Condition de l'acqui- sition	Objet de l'acquisition	Montant
A 659	Moulin Con- damné Thil sur Arroux	2 121m²	Commune de Thil sur Arroux	Achat	Terrain	1€

Considérant l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2022 ci-dessous,

**Budget Annexe des IPDR** 

Désignation	Localisation	Surface	Identité du cessionnaire	Condition de cession	Objet de la cession	Montant hors frais de notaire
A 659	Moulin Con- damné Thil sur Arroux	2 121m²	Société Aux Berges de Thil	Vente	2 chalets	50 000 €
F 0523	Pature de la Goulotte Etang sur Arroux	1 012m²	Monsieur Maxime DAUMALLE	Vente	2 chalets	50 000 €

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions de la CCGAM, annexe ce bilan au compte administratif correspondant,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-202305 0-2023069-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 54 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b). délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la guestion n°1d). déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléquée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, déléqué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yèes JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2023/070

Objet: Décision modificative 2023 n°1

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM suite à la notification des recettes fiscales et de la DGF et sur le budget annexe des Zones d'Activités Economiques.

## **BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM**

## <u>Section de fonctionnement</u>:

Les principales dépenses et recettes concernent :

## Dépenses:

## Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 35 023 euros dont

- 20 000 € pour une assistance effectuée par la Société Opéris pour « Droits de Cités » et le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,
- 10 000 € pour une AMO juridique pour la rédaction de la convention de partenariat avec l'opérateur photovoltaïque sélectionné pour la réalisation d'une centrale au sol sur le site de l'aérodrome de Bellevue,
- 5 023 € pour le démontage et le remontage de chambres froides à la cuisine centrale.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 135 637 euros.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 95 625 euros.

## Recettes:

Chapitre 73 – Impôts et taxes : - 110 786 euros correspondant principalement

- à un ajustement des taxes ménages (- 9 675 €),
- à l'actualisation de la TASCOM (+ 30 182 €),
- à un complément de l'IFER (+ 11 960 €),
- à la régularisation de la fraction de TVA (- 143 253 €) car le montant CVAE compensé est bien inférieur au montant CVAE de l'année 2022.

## Chapitre 74 - Dotations et participations : + 104 705 euros correspondant :

- à l'ajustement de la dotation d'intercommunalité (+ 8 279 €),
- à la régularisation de la dotation de compensation des groupements de communes (+ 34 851 €),
- au complément de la compensation CET de l'Etat (+ 60 813 €),
- à l'actualisation de la compensation de l'exonération de taxes foncières de l'Etat (+ 762 €),

## Chapitre 76 - Produits financiers s'élève : + 1 092 €.

Il s'agit de la participation aux emprunts contractés par les communautés de communes Arroux-Mesvrin et Autour du Couchois avant la fusion de 2014. Les communes de Toulon sur Arroux et de Saint Nizier sur Arroux, la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM participent pour le retrait des communes de Charmoy, Marmagne, Saint-Symphorien de Marmagne, Toulon sur Arroux, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Firmin.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/070

### Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

### Dépenses :

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : + 100 000 euros correspondant à une subvention d'investissement attribuée à la SEMCODA pour l'extension de la Maison de Santé Michel Gipeaux.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : - 4 375 euros car la prestation de remontage des chambres froides s'effectue en section de fonctionnement.

### Recettes:

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 95 625 euros.

Le projet de la décision modificative pour le budget principal s'équilibre à − 4 989 € pour la section de fonctionnement et à + 95 625 € pour la section d'investissement. Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à 90 636 euros.

## **BUDGET ANNEXE: ZAE**

### Section de fonctionnement :

Il s'agit de régularisation des dépenses de fonctionnement suite à l'actualisation des intérêts d'un emprunt contracté par la CCGAM pour la ZAE de Saint Forgeot.

### Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 1 015 euros pour un ajustement des dépenses d'entretien et réparations des autres biens mobiliers de la ZAE de Bellevue.

Chapitre 66 – Charges financières : + 1 015 euros pour l'actualisation des intérêts de l'emprunt de l'exercice 2022 contracté pour la ZAE de Saint Forgeot.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe des ZAE est équilibré pour la section de fonctionnement.

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE de décision modificative nº1 de l'exercice 2023.

AUTORISE le versement des subventions d'investissement,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la DM 1 de 2023.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/202

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023070-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

La Présidente, Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 52 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE. Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la guestion n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/071

<u>Objet</u> : Désignation d'un collège de référents déontologues pour les élus de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

# Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY Présidente

Chers collègues,

L'entrée en vigueur de la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit la nomination d'un référent déontologue que tout élu local pourra consulter. Ce référent déontologue est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L. 5721-2. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. La désignation doit avoir lieu pour le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le référent déontologue doit être désigné sur des critères tels que l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité ainsi que pour ses expériences et ses compétences, notamment en droit public et en droit pénal. Pour garantir ces critères de sélection, le référent ne doit avoir exercé aucun mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles il est désigné, il ne doit plus y en exercer depuis au moins trois ans, il ne doit pas être agent de ces collectivités, et il ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci. La cour de Cassation définit le conflit d'intérêts comme suit : « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Le référent déontologue peut être individuel ou avoir une forme collégiale. La forme collégiale est à prioriser pour les motifs énoncés ci-dessus, relatifs à l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité, à la définition large que représente un conflit d'intérêts et aux compétences, mais aussi pour s'assurer du caractère apolitique des avis rendus puisque tous les élus peuvent demander un avis déontologique. La forme collégiale, via la politique de déport établie par le règlement intérieur du collège (disponible en annexe), permet aussi aux élus de toujours bénéficier d'une réponse sur les cas exposés.

-----

**Vu** l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3ds) portant la création du droit pour les élus locaux de demander l'avis d'un référent déontologue ;

**Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local portant création du référent déontologue pour les élus ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et portant sur le montant des indemnités de vacation ;

**Vu** le règlement intérieur du collège de déontologie en annexe de la délibération et disponible sur le site internet : https://referentdeontologue.fr;

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/071

**Considérant** le droit de recevoir un avis objectif et éclairé pour les élus locaux en matière de déontologie ;

**Considérant** l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité, l'expérience et les compétences du collège de déontologie ;

Considérant les recommandations de l'Agence Française Anticorruption.

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (3 oppositions, 9 abstentions)

- NOMME le collège de déontologie composé de Monsieur Benoit HAIGRE, Monsieur Patrice RAYMOND et Monsieur Louis MATHEVET BIDINI en qualité de référent déontologue pour les élus de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction à partir du 01/06/2023. La nomination pourra prendre fin à la notification de l'une des parties à l'autre par n'importe quel moyen avec un mois de préavis.
- **FIXE** le montant des indemnités de vacation et de déplacement à celles prévues par les plafonds disposés dans l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
- FIXE les modalités de saisine et d'examen à celles précisées dans le règlement du collège de déontologie en annexe et sur le site : <a href="https://www.referentdeontologue.fr/">https://www.referentdeontologue.fr/</a>, le collège pouvant aussi être saisi à l'adresse mail : <a href="mailto:rdeontologue@amail.com">rdeontologue@amail.com</a>
- **PERMET** au collège de proposer des actions pédagogiques au profit des élus (mise en place de chartes de déontologies, de registres de déports, de cartographies de risques de probité ...) et des actions de sensibilisations à la déontologie.
- **DIT** que les avis sont rendus par écrits au format PDF transmis par email, des éclaircissements peuvent être demandés et apportés par téléphone.
- NE MET aucun matériel physique à disposition du collège qui assume ses propres besoins.
- **PERMET** à Madame la Présidente d'arrêter tout document utile pour les missions exposées dans la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID:071-200070530-20230510-2023071-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 51 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE. Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE. délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question nº 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question nº1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, déléqué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX. déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/072

<u>Objet</u>: Candidature au Label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle).

### Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

La Ville d'Autun et de la CCGAM s'inscrivent dans un projet culturel commun en cohérence avec les acteurs et les équipements du territoire.

Les deux collectivités proposent de doter le Contrat de ville d'un volet culturel et de développer ainsi un « Contrat Local d'Éducation Artistique » incluant un « Contrat Territoire Lecture » dont le contenu est adapté à leur projet de développement culturel comme à la diversité socioculturelle.

En effet, il est important de noter le nombre important d'actions en éducation artistique et culturelle présentes sur le territoire du Grand Autunois Morvan.

Cette labellisation est une reconnaissance à but de valorisation et n'engage aucun financement complémentaire direct de l'État.

Cette demande de labellisation va permettre à nos collectivités de s'autoévaluer, de dresser un état des lieux et de construire une stratégie commune de généralisation de l'EAC pour leur territoire.

Considérant le souhait gouvernemental de distinguer les collectivités portant un projet ayant pour objectif de tendre vers une éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'enseignement supérieur.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de candidature commune avec la Ville d'Autun pour l'obtention du Label 100% EAC délivré par l'État pour une durée de 5 ans renouvelables,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou, par délégation, l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023072-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Conseillers en exercice: 86
Présents à la séance: 50
Date de la convocation: 4 Mai 2023
Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, déléqués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, déléqué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/073

**Objet:** Salle Jean Genet – Dispositions tarifaires pour la mise à disposition de la salle.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/073

## Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

Considérant qu'en dehors de la mise en œuvre de la saison culturelle de la salle Jean Genet à Couches (spectacles et/ou évènements, concerts, animations...), cette dernière est régulièrement demandée et utilisée sans aucune compensation financière ;

Considérant les pratiques des salles équivalentes sur la région ;

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions)

**AUTORISE** la location payante de la salle Jean Genet pour des évènements privés correspondant à l'esprit de la salle, des événements associatifs dès qu'il y a une billetterie, des assemblées générales, colloques et réunions diverses,

APPROUVE comme suit les tarifs pour la location de la salle Jean Genet et de ses charges :

Tarif à compter du 01/09/2023
250 €
70 € le 1 <sup>er</sup> jour puis 50 € chaque jour suivant
150 €

Une remise de 25 % sera accordée sur le tarif de location pour les associations ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan. Le paiement des charges et du nettoyage de la salle sera demandé pour toutes locations de la salle, payantes ou non.

APPLIQUE les tarifs horaires suivants pour la mise à disposition de personnel, le cas

échéant, selon les taux suivants :

	Tarif horaire (*)
Régisseur général son et lumière	25 €
Technicien lumière avec montage et programmation	20 €
Technicien son	20 €
Agent d'accueil	17 €
Agent SSIAP	25 €
Agent de surveillance	Selon les tarifs de la société de gardiennage

<sup>(\*)</sup> Tarif horaire doublé dimanches et jours fériés.

Les tarifs du régisseur et/ou du technicien seront confirmés par un devis après une demande détaillée du besoin.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023073-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 49 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, déléqué de Brion, Jean-François ALUZE, déléqué de Broye, Pascal POMMÉ, déléqué de Chissey en Moryan, Gérard BERGERET, déléqué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2i), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, déléqué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléquée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, déléqué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/074

**Obiet :** Salle Jean Genet – Approbation de la grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle 2023/2024.

### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/074

#### Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la prochaine programmation de la saison culturelle 2023/2024;

Considérant qu'il convient d'avoir un niveau de programmation culturelle dans une excellence artistique et diversifiée ;

Considérant qu'il convient de fixer le prix des entrées des spectacles de la saison culturelle 2023/2024

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions)

**FIXE** les tarifs des spectacles pour la prochaine saison culturelle 2023/2024 de la salle Jean Genet comme suit :

Tarifs	Normal	Réduit	< 18 ans	< 6 ans
Spectacle Catégorie A	20 €	17€	6€	3 €
Spectacle Catégorie B	15 €	12 €	6€	3 €
Carte 10 entrées	140 €			

#### Application du tarif réduit :

- aux étudiants de moins de 26 ans
- aux groupes (à partir de 12 personnes)
- aux demandeurs d'emploi
- aux titulaires d'un titre relevant d'un partenaire conventionné (tels que le CNAS, COS, Festival Off d'Avignon, l'Embarcadère à Montceau les Mines, l'Arc Scène Nationale au Creusot, MGEN)

Les réductions sont consenties sur présentation d'un justificatif en cours de validité. Elles ne sont pas cumulables et sont attribuées au porteur du titre.

Tarifs structures	Tarif normal	Collège, lycée, centre	Ecoles élémentaires	Ecole maternelle, Petite enfance
		formation		Petite emance
Tarifs scolaires	10 €	3 €	3 €	3 €

### Application du tarif scolaire:

Gratuité appliquée aux accompagnateurs comme suit :

- Crèche, IME: 1 accompagnateur gratuit pour 3 enfants
- Maternelle : 1 accompagnateur pour 8 élèves
- Ecole élémentaire, collège, lycée : 1 accompagnateur pour 15 enfants
- Accompagnateur supplémentaire 6 euros

Représentation scolaire ouverte au public dans la limite des places disponibles avec application du tarif scolaire (tarif normal).

### Application Gratuité:

Dans la cadre du partenariat avec l'EHPAD « Les Myosotis » à Couches, les résidents bénéficieront de la gratuité des spectacles.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023074-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 49 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, déléqués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, déléqué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Moryan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléquée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/075

**Objet**: Salle Jean Genet – Rémunération des intermittents du spectacle.

### Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

**Vu** la Circulaire Interministérielle n°DSS/5C/DMDTS/2009/252 du 05 août 2009 relative au GUSO.

**Vu** l'arrêté de la DRAC en date du 27 janvier 2023 n° L-R-21-10663 attribuant une Licence temporaire d'entrepreneur de spectacles pour le compte de la salle Jean Genet,

Considérant que la mise en œuvre de la saison culturelle de la salle Jean Genet à Couches (spectacles et/ou évènements, concerts, animations...) nécessite ponctuellement d'avoir recours à des professionnels du spectacle vivant en complément ou en remplacement d'un technicien de la salle Jean Genet.

Considérant qu'à ce titre, il est proposé de faire appel a des intermittents du spectacle et de passer pour chacun d'eux un contrat avec le GUSO (Guichet Unique du Spectacle occasionnel).

**Considérant** que la Ville d'Autun applique un tarif de 16 euros brut de l'heure pour la rémunération de ses intermittents.

**Considérant** que les versements des cotisations et contributions sociales aux différentes caisses seront directement effectués par le GUSO.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions)

**AUTORISE** le recrutement ponctuel d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles, spectacles et/ou évènements, animations.

FIXE la rémunération des intermittents du spectacle à 16 euros brut de l'heure.

**PRECISE** qu'en cas d'absence d'un technicien à la salle Jean Genet, deux heures seront accordées en sus à l'intermittent pour la lecture de la fiche technique.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023075-DE

Fait les jour, mois et an què dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente.

Conseillers en exercice: 86
Présents à la séance: 49
Date de la convocation: 4 Mai 2023
Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question nº 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question nº1b), déléqué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléquée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEOUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléquée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléquée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

## 2023/076

**Objet :** Conservatoire et écoles de musique – Dispositions tarifaires pour la rentrée scolaire 2023-2024.

#### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/076

## Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

Considérant que les charges sont de plus en plus importantes pour le conservatoire et les écoles de musique,

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** l'augmentation des tarifs du conservatoire de 10 % pour la rentrée scolaire 2023/2024 comme suit :

### I) Tarifs des cours :

## 1) Cas général:

TRANCHE		MONTANT TRIMESTRIEL				
TRANCHE QUOTIENT	tarif préfér	entiel (CCGAM)	tarif plein	(hors CCGAM)		
FAMILIAL *	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument		
TRANCHE 1 - <b>de 580 €</b>	32 €	47 €	47 €	72 €		
TRANCHE 2 de 581 à 1040 €	58 €	87 €	87 €	131 €		
TRANCHE 3 de 1041 à 1450 €	87 €	131 €	131 €	197€		
TRANCHE 4 <b>de 1451 à 1970</b> €	116 €	174 €	174 €	261 €		
TRANCHE 5 à partir de 1971 €	174 €	261 €	261 €	391 €		

\* Calcul du quotient à partir de votre Avis d'Imposition 2023 (à fournir au secrétariat avant mi-octobre) :

Diviser LE REVENU IMPOSABLE par 12, puis par le nombre de parts. Le résultat vous situe dans une des 5 tranches du tableau.

- · Les élèves en internat sur la CCGAM bénéficient du tarif préférentiel.
- Le tarif enfant est appliqué pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur présentation carte).
- Les élèves en cours d'instrument et participant à l'Harmonie seront exonérés du 3e trimestre.
- En outre, ils pourront bénéficier d'un instrument gratuit toute l'année.

Toute inscription confirmée après le mois d'essai sera définitive et engagera le paiement des droits sur les 3 trimestres, même en cas de démission pendant l'année.

2)	Co	urs	col	lectifs se	uls :					
	31	€	par	trimest	re tarii	f préfé	rentiel	(habitant	s de la	CCGAM)
	46	€	par	trimest	re tarii	plein	(habita	ants hors	CCGAM	l)

II) Une majoration de 50 % par cours supplémentaire sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

### III) Locations d'instruments (tarif mensuel) :

- 30 € tarif préférentiel / 44 € plein tarif pour les deux premières années scolaires
- 44 € tarif préférentiel / 67 € plein tarif pour la troisième année scolaire.
- 67 € tarif préférentiel / 100 € plein tarif à partir de la quatrième année scolaire.
- IV) En cas de modification des cours en raison de mesures sanitaires exceptionnelles (Covid par exemple), un tarif spécifique sera appliqué ainsi :
- Tous les cours sont donnés à distance, aucune présence au Conservatoire 
  réduction de 50 % du tarif des cours
- Les cours d'instruments uniquement sont donnés en présentiel ☐ réduction de 25% du tarif des cours.
- Exonération totale pour les élèves n'ayant que des cours collectifs qui sont dans ce cas supprimés.
- V) En cas d'absence du professeur d'instrument non remplacé, la cotisation trimestrielle sera réduite au prorata de cette absence à partir de 4 cours n'ayant pas eu lieu.

Les cours collectifs ne sont pas concernés par cette réduction.

VI) TARIF ANNUEL pour les élèves du collège et lycée militaire ainsi que pour les élèves venant des Papillons Blancs : 105,00 €

**AUTORISE** un droit unique d'inscription au conservatoire de 20 euros par an par élève quelle que soit sa domiciliation, plafonné à 30 euros par an à compter du 2ème membre inscrit au sein d'une même famille,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023076-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente.

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 49 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS. délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Moryan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), déléqués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléquée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la guestion n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la guestion n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/077

<u>Objet</u>: Approbation de la convention entre la CCGAM et l'association Evenéco pour l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'organisation de la 9ème édition de la foire économique du Grand Autunois-Morvan.

### Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

En septembre 2024, l'association Evenéco organisera la 9ème édition de la foire économique du Grand Autunois-Morvan au parc des expositions de l'Eduen.

Cette manifestation se déroule tous les deux ans. Elle regroupe les différents acteurs économiques du territoire et accueille près de 10 000 visiteurs.

Afin de soutenir l'association Evenéco et lui permettre d'engager les dépenses nécessaires à cet événement, le soutien de la Communauté de Communes se traduit par une subvention globale de 30 000€, répartie comme suit :

- une première subvention de 10 000 € en 2023,
- une deuxième subvention de 20 000 € en 2024 sous réserve du vote du budget.

Il vous est proposé, Chers Collègues, d'approuver la convention entre l'association Evenéco et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan afin de lui attribuer pour 2023, la somme de 10 000 € pour l'organisation de la 9ème édition de la foire économique du Grand Autunois-Morvan.

En 2024, 80% de la somme sera versée dès le vote du budget et 20% à la présentation du bilan des actions de la foire économique.

De manière à apporter les meilleures garanties aux deux parties au niveau de l'utilisation des fonds alloués, en 2023, au regard du bilan de la précédente manifestation, un contrat sur une période de deux ans vous sera proposé afin de définir les opérations pour lesquelles la CCGAM souhaite apporter son soutien à cette association.

## Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions)

**APPROUVE** la convention de mission entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Evenéco pour l'année 2023,

**DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2023, la somme de 10 000 € pour l'organisation de la 9ème édition de la foire économique du Grand Autunois Morvan,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023077-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 45 Date de la convocation : 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question nº 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question nº1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, déléqué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, déléqué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), déléqué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, déléqué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléquée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la guestion n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/078

<u>Objet</u> : Sollicitation du SYDESL pour les travaux de raccordement de la ZA de Saint-Forgeot au réseau d'électricité, d'éclairage public et de la télécommunication.

## Rapport de Monsieur Michel MENAGER Membre du bureau

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan procède actuellement aux travaux prévus au permis d'aménager de la ZA de Saint-Forgeot.

La desserte électrique de la ZA et les travaux d'éclairage public pourraient être confiés au SYDESL qui avait transmis au cours du premier semestre 2022 des estimations du montant des travaux et du reste à charge pour le GAM.

Par une délibération du 15 septembre 2022, le conseil communautaire avait donc sollicité le Sydesl pour :

- les travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour un coût de 152.550,00 € HT avec un reste à charge de 91.350,00 € HT pour le GAM.
- les travaux d'éclairage public pour un coût de 38.000,00 € HT intégralement pris en charge par le GAM.

Par un courrier du 25 janvier 2023, le SYDESL nous a transmis une nouvelle proposition technique et financière, intégrant également la réalisation du réseau de télécommunication, comme suit :

- les études préalables pour un coût global de 6.719,61 € HT avec un reste à charge de 4.031.76 € HT pour le GAM.
- les travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour un coût de 184.872,65 € HT avec un reste à charge de 110.923,59 € HT pour le GAM.
- les travaux d'éclairage public pour un coût de 36.591,76 € HT intégralement pris en charge par le GAM.
- Les travaux de télécommunication pour un coût de 52.020,18 € HT intégralement pris en charge par le GAM.

Madame Françoise ANDRE, Messieurs Frédéric BROCHOT et Michel PILARD ne prenant pas part au vote,

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**SOLLICITE** le SYDESL pour les travaux de raccordement de la ZA de Saint Forgeot au réseau d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023178-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice: 86 Présents à la séance: 48 Date de la convocation: 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire: 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE. Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, déléqué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question nº 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question nº1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), déléqué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE. délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléquée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD. délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2023/079

**Objet**: Modification n°2 du tableau des effectifs.

## Rapport de Monsieur Emile Leconte, Vice-président,

Chers Collègues,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 01/06/2023

#### Filière technique

- ✓ Grade d'Adjoint technique
- Modification d'un poste de cuisinier au restaurant scolaire, actuellement ouvert uniquement sur le grade d'agent de maîtrise principal :

Ce poste sera ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Recu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023079-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Conseillers en exercice : 86 Présents à la séance : 47 Date de la convocation : 4 Mai 2023 Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

# Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

#### **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, déléqué d'Anost, Patrick LAUFERON, déléqué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michael GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, déléqué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléquée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléquée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléquée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléquée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, déléqué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEOUEU, déléqué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, déléqué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléquée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

### 2023/080

<u>Objet</u>: Modification du règlement du Compte Personnel de Formation.

## Rapport de Monsieur Emile Leconte Vice-président

Chers Collègues,

Considérant que le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du Compte Personnel de Formation et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Considérant que la délibération sur la mise en œuvre du compte personnel de formation du 15/12/2021 approuve les modalités du règlement du Compte personnel de formation, lesquelles disposent (article 2) que les frais occasionnés par le déplacement des agents se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation ne sont pas pris en charge par l'employeur.

Considérant que le cadre des lignes directrices de gestion, les agents sont fortement incités à préparer et passer les concours et/ou examens professionnels afin de leur permettre une évolution de leur carrière professionnelle.

En ce sens, il vous est proposé d'apporter une précision à l'article 2 du règlement du Compte Personnel de Formation concernant les frais occasionnés par le déplacement, comme suit :

« Une exception sera faite dans le cadre de préparation à concours et/ou examens organisés par le Centre national de Formation de la Fonction Publique (CNFPT). Dans ce cas, les frais de transport et de séjour seront pris en charge par l'employeur.

(Véhicule de service ou transport en commun en priorité, ou véhicule personnel avec remboursement des frais kilométriques selon barème en vigueur, péage, parking, nuitée, restauration)»

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**MODIFIE** l'article 2 du règlement du Compte personnel de formation comme suit : « Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont

pas pris en charge. Une exception sera faite dans le cadre de préparation à concours et/ou

examens organisé par le Centre national de Formation de la Fonction Publique (CNFPT). Dans ce cas, les frais de transport et de séjour seront pris en charge par l'employeur.

(Véhicule de service ou transport en commun en priorité, ou véhicule personnel avec remboursement des frais kilométriques selon barème en vigueur, péage, parking, nuitée, restauration)»

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2023080-DE

Fait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,

Conseillers en exercice: 86 Présents à la séance: 47 Date de la convocation: 4 Mai 2023

Affichage compte rendu sommaire : 17 mai 2023

## Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

**EXTRAIT** 

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS. délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), déléqué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêgue, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), déléqué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M Michaël GUIJO.

<u>ABSENTS</u>: Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR: M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

#### 2023/081

Objet: Programmation 2023 du contrat Territoire en Action.

## Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a approuvé le 7 février 2023 le contenu du contrat-cadre « Territoire en Action » 2022-2028 passé avec le conseil régional Bourgogne Franche Comté et co-signé par le Syndicat mixte du Parc du Morvan.

Ce contrat prévoit une enveloppe financière de 1 609 300 € dédiée aux porteurs de projets publics ou associatifs sur le territoire du Grand Autunois Morvan.

Pour rappel, le contenu du contrat Territoire en Action s'articule autour de 4 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires, au sein desquels sont répartis les objectifs de la stratégie de territoire :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique : 30 % de l'enveloppe
- conforter l'attractivité par le développement de services à la population : 40 % de l'enveloppe ;
- favoriser les mobilités durables du quotidien : 10 % de l'enveloppe ;
- faciliter l'accès à la santé pour tous : 10 % de l'enveloppe ;

Par ailleurs, la Région autorisant la CCGAM à réserver un maximum de 10 % de l'enveloppe non fléchée, une somme de 161 020 € reste à affecter ultérieurement sur un ou plusieurs des axes thématiques.

Le choix de fléchage des crédits entre ces axes engage le territoire jusqu'à une clause de revoyure de 2026.

La répartition des crédits vers des projets identifiés est priorisée par la CCGAM et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets validées par le Comité de pilotage. Ces projets doivent faire l'objet d'une programmation annuelle, et à ce titre être inscrits dans la maquette financière dont le modèle est fourni par la Région.

Pour l'année 2023, un comité réunissant les financeurs des projets présentés au contrat Territoire en Action s'est tenu le 16 mars dernier, et a validé le contenu des projets présentés dans la maquette.

Les projets soutenus au titre de l'année 2023 sont listés dans le tableau suivant. Les montants indiqués pour la subvention du conseil régional Bourgogne Franche-Comté sont des maximas.

La maquette financière proposée pourra être ajustée au cours de l'année 2023 en fonction de l'évolution des projets.

En cas d'ajouts en 2023 de projets non identifiés comme matures à ce stade, modifiant de manière substantielle la maquette financière, le conseil communautaire sera amené à délibérer de nouveau.

### Séance du conseil communautaire du 10 Mai 2023 : délibération n°2023/081

Axe thématique du contrat	Projet soutenu	Maître d'ouvrage	Montant total du projet HT	Montant CR BFC maxi- mum	Taux d'intervention CR BFC
Adaptation au changement climatique	Aménagement de la traver- sée d'Auxy – Phase centra- lité		560 500 €	170 000 €	30 %
	Aménagement d'une salle de l'école de la Tagnière en salle multi-usages cuisine et salle de garderie	de la	14 500 €	7 250 €	50 %
	Équipement de la cuisine centrale pour confection de repas locaux	CCGAM	27 616 €	13 808 €	50 %
Offre de ser- vices	Réhabilitation d'un bâti- ment pour installation d'une maison des assis- tantes maternelles	de Cussy-	400 000 €	120 000 €	30 %
Mobilité	Finalisation de la voie verte sur le tronçon Autun- Dracy-Saint-Loup	CCGAM	430 589 €	129 177 €	30 %
	Travaux du plan de mobilité de Couches – tranche 4 La Varenne, éclairage et si- gnalétique modes doux		100 000 €	31 753 €	32 %

La maquette financière est présentée en annexe de la présente délibération.

	TOTAL	2023	Reste à réaliser
ACC	482 700 €	191 058 €	291 642 €
Services	643 720 €	120 000 €	523 720 €
Mobilité	160 930 €	160 930 €	0 €
Santé	160 930 €	0 €	160 930 €
Non affecté	161 020 €	0 €	161 020 €
TOTAL	1 609 300 €	471 988 €	1 137 312 €

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

**APPROUVE** les projets et la maquette financière du contrat Territoire en Action pour l'année 2023,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID: 071-200070530-20230510-2013081-DE

ait les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Présidente,